

Éducation et promotion sociale par le sport

Avec le programme Erasmus +

Le sport est l'un des domaines clés soutenus par le programme Erasmus+, dans le but de faciliter la coopération transnationale et internationale entre les organisations et les personnes dans le domaine du sport, d'autonomiser les personnes ayant des compétences plus spécifiques et de faciliter le transfert de bonnes pratiques et d'expertise dans le domaine du sport. Il donne aux professionnels du sport la possibilité d'améliorer leurs compétences et la qualité de leur travail en participant à titre individuel à des mobilités d'apprentissage à l'étranger, ou d'innover au niveau des organisations et des politiques sportives en participant à la coopération internationale au sein de l'organisation ou de l'institution sportive qu'ils représentent.

Il est possible de participer à ces mobilités en tant que professionnel du sport ou en tant que représentant d'une organisation ou d'une institution travaillant dans le domaine du sport.

Quelles sont les priorités de cette action ?

En soutenant les organisations et les activités sportives, l'Union européenne vise à

- Promouvoir un mode de vie sain pour tous : promouvoir le sport et l'activité physique en tant qu'outils de santé, soutenir les jeux traditionnels et le sport intergénérationnel, promouvoir toutes les activités qui encouragent la pratique du sport.
- Promouvoir l'égalité et les valeurs dans et par le sport : promouvoir l'égalité, y compris l'égalité des sexes ; promouvoir la paix et l'inclusion ; promouvoir la non-discrimination, l'antiracisme, l'ouverture et la tolérance ;
- Promouvoir l'éducation dans et par le sport : soutenir le développement des compétences, promouvoir les doubles carrières, promouvoir la qualité de l'encadrement et du personnel, promouvoir l'employabilité ;
- Promouvoir l'intégrité et les valeurs dans le sport : lutte contre le dopage, lutte contre la corruption dans le sport, amélioration de la bonne gouvernance, promotion des valeurs positives du sport.

Quels types d'activités et d'actions sont couverts ?

Le programme soutient différents types d'activités, des événements locaux jusqu'aux événements sportifs européens à but non lucratif.

Les caractéristiques générales de ces activités sont qu'elles sont à but non lucratif et qu'elles reposent sur le rôle clé des organisations de base ayant des liens étroits avec la population locale.

Certaines activités, telles que la mobilité individuelle (Ka1), visent à améliorer les compétences organisationnelles en formant le personnel et les entraîneurs qui peuvent participer à des événements de mobilité internationale individuelle, dans le but de renforcer les organisations de base, d'améliorer le savoir-faire du personnel sportif et de renforcer le rôle du sport de masse dans la promotion de l'activité physique et de modes de vie sains, des relations interpersonnelles, de l'inclusion sociale et de l'égalité.

D'autres types de projets, tels que les partenariats de coopération et les partenariats à petite échelle, comprennent une série d'activités dont l'objectif général est de renforcer les organisations sportives et d'élargir l'accès au programme aux acteurs à petite échelle et aux individus qui sont difficiles à atteindre.



Avec des montants de subvention moins élevés accordés aux organisations, une durée plus courte et des exigences administratives plus simples, **les projets à petite échelle visent à atteindre les organisations de base**, les organisations moins expérimentées et les nouveaux venus dans le programme, réduisant ainsi les obstacles à l'entrée dans le programme pour les organisations ayant une capacité organisationnelle plus faible. **Cette action soutiendra également des formats flexibles - un mélange d'activités transnationales et nationales, mais avec une dimension européenne - qui donneront aux organisations plus de possibilités d'atteindre et d'impliquer les personnes ayant moins d'opportunités dans leurs contextes locaux.** Les partenariats à petite échelle peuvent également contribuer à la création et au développement de réseaux transnationaux et à la promotion de synergies avec et entre les politiques locales, régionales, nationales et internationales.

Pour les organisations plus importantes ou plus expérimentées qui sont déjà à l'aise avec les projets européens, il est possible de promouvoir des partenariats à grande échelle pour la coopération ou des événements sportifs européens à but non lucratif.

Qui peut participer ?

Selon le type de projet, les candidats peuvent être une organisation publique ou privée active dans le domaine du sport et de l'activité physique et organisant du sport et de l'activité physique au niveau local (par exemple, une organisation à but non lucratif, une autorité locale, un club sportif) ou une organisation sportive non locale dont la participation du personnel profite au sport de base (par exemple, une organisation internationale).

Comment participer ?

Certaines actions sont basées sur des appels à propositions réguliers, selon un calendrier annuel publié dans le Guide général Erasmus+. D'autres actions sont basées sur des appels à propositions spécifiques publiés par la Commission européenne.

Chaque projet doit être géré par un consortium d'organisations, dont le nombre minimum varie entre 2 et 10 selon l'action-clé.

Chaque membre du consortium doit être basé dans un pays de l'UE ou dans un pays tiers associé au programme.

Plus d'informations :

Des informations supplémentaires peuvent être trouvées sur notre site www.youthspeaces.eu, sous la section Erasmus +, ou sur le Youth Portal https://youth.europa.eu/home_fr ou en s'adressant à l'agence nationale chargée d'Erasmus+ pour le sport : https://www.erasmusplus-jeunesse.fr/cest-quoi/erasmus_sport

